

Persistance des problèmes démographiques en Chine

Le régime installé en 1949 a établi son emprise sur la société chinoise en neutralisant les institutions traditionnelles, au moyen notamment de la loi sur le mariage de 1950, de la réforme agraire, de l'élimination des contre-révolutionnaires dans les villes, et en les remplaçant par de nouvelles structures. La population a été répartie dans les unités de travail et les comités de quartier en ville, dans les comités de villageois à la campagne, composés de petits groupes d'une vingtaine de personnes, pilotés par des cadres. Ces groupes sont les unités de base de la rééducation idéologique et de la mobilisation, au sein desquelles l'individu est soumis à une pression constante pour que son comportement s'ajuste aux

directives des autorités. L'enregistrement des ménages appuie cet encadrement en assignant à chacun un lieu administratif de résidence qui définit son appartenance à l'une des deux catégories de la population chinoise, agricole et non-agricole.

Ce dispositif a été l'instrument décisif des politiques démographiques. Mis en place progressivement pendant les années 1950, il a été paralysé en 1958-1961, pendant le Grand bond en avant et les trois « années noires » qui l'ont suivi, puis pendant les premières années de la Révolution culturelle, lancée en 1966, et n'a fonctionné vraiment qu'à partir du début de la décennie 1970.

La limitation de la taille des villes

Au début des années 1950, l'importance du sous-emploi dans les villes, qu'aggrave un afflux massif de paysans, justifie l'interdiction des migrations des ruraux vers les villes et les mesures de désurbanisation. Ces dispositions ont permis à la Chine populaire, jusqu'en 1978, de maintenir la part de la population urbaine dans la population totale à un faible niveau (18 %), et d'éviter l'urbanisation « sauvage » qui prévaut dans de nombreux pays en développement, au prix de l'assignation des ruraux à résidence et des migrations forcées vers la campagne de plusieurs dizaines de millions de citoyens, notamment de « jeunes instruits ».

Cette politique a été mise en échec par les réformes économiques à la campagne décidées en 1978, qui, en accroissant la productivité agricole, ont libéré une main-d'œuvre de plusieurs dizaines de millions de travailleurs, dont une partie seulement a pu être absorbée par les petites entreprises rurales. L'autorisation donnée aux ruraux en 1984 de s'installer en ville à condition de garder leur enregistrement agricole, et la diminution de l'emprise des autorités sur la société rurale, ont engendré un mouvement d'émigration vers les villes où

AU LECTEUR

Ce numéro de Population & Sociétés paraît – avec un retard que nous vous prions d'excuser et que nous allons nous efforcer de ne pas renouveler – dans le format 21 x 29,7 que ce bulletin était l'un des derniers à ne pas avoir adopté. Cette innovation précède le choix, dans le courant 1998, d'une nouvelle maquette.

Mais 1998 – qui doit être l'année du déménagement de l'INED, de la rue du Commandeur (Paris 14ème) au boulevard Davout (Paris 20ème) – verra aussi Internet compléter la diffusion du bulletin. D'ores et déjà de nombreux numéros sont consultables sur le serveur de l'INED – <http://www.ined.fr> – et un catalogue est accessible sur celui du CIPP (1) – <http://popinfo.ined.fr>. Ces instruments sont destinés à évoluer selon l'utilisation qui en sera faite et les suggestions qu'ils susciteront.

Reste à souhaiter une toujours meilleure compréhension des phénomènes démographiques – en 1998, d'ici la fin du siècle et du troisième millénaire.

Michel Louis LÉVY

(1) Centre d'information sur les problèmes de population : budget annexe de l'INED, animé par un comité présidé par le Directeur de la Population et des Migrations.

Sommaire

Éditorial : Persistance des problèmes démographiques en Chine

- La limitation de la taille des villes 1
- La limitation de la croissance de la population..... 2
- La politique de l'enfant unique 2
- Les effets pervers de la politique..... 3

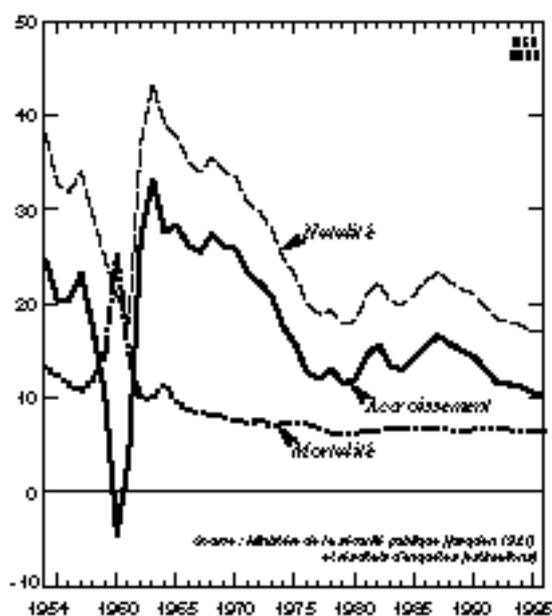


Figure 1 - Chine : Taux bruts de natalité, de mortalité et d'accroissement naturel, pour mille, 1954-1990

	Recensement 1/07/53		Recensement 1/07/64		Recensement 1/07/82		Recensement 1/07/90
Effectif de la population (en millions)	581,3		694,6		1 004,0		1 130,5
Accroissement intercensitaire annuel moyen, en %		1,62		2,05		1,48	
Part de la population urbaine, en % (selon la définition au recensement)	13,3		17,9		20,6		26,2
Densité de la population (h/km ²)	61		74		106		119
Population de 0-14 ans, en %	36,3		40,7		33,6		27,6
Population de 15-64 ans, en %	59,3		55,7		61,5		66,8
Population de 65 ans et plus, en %	4,4		3,6		4,9		5,6
Rapport de masculinité à 0-4 ans	107		106		107		110

Source : *Annuaire démographique de Chine, années diverses.*

Graphique 1 - Chine : Taux bruts de natalité, de mortalité et d'accroissement naturel, pour mille, 1954-1996



s'est formée une « population flottante » de l'ordre d'une centaine de millions d'individus échappant au contrôle de l'administration.

Faiblement urbanisée de 1953 (13,3 %) à 1982 (20,6 %), la Chine l'est très fortement en 1990 avec la même définition (53,2 %), mais encore assez peu selon celle de 1990 (26,2 %) (1). L'urbanisation effrénée de la Chine aujourd'hui (l'augmentation de la proportion de la population urbaine, 1,5 % par an en moyenne entre 1953 et 1982, dépasse 3 % de 1982 à 1990) montre qu'elle n'a réussi qu'à différer l'explosion urbaine.

La limitation de la croissance de la population

La taille de la population chinoise (tableau 1) et la rapidité de son accroissement (graphique 1) conduisent à deux tentatives de limitation des

(1) La définition de la population urbaine a subi plusieurs modifications, restrictive en 1963, libérale au début des années 1980, puis de nouveau limitative en 1990. L'évolution de la taille de la population urbaine est aussi, avec les autres mesures administratives, le résultat de ces artifices statistiques.

naissances, en 1956 et en 1962, restées sans lendemain, puis à la troisième campagne annoncée en 1971.

– Le système des *quotas de naissances* est institué. Le nombre maximal de naissances permises au cours de l'année suivante est fixé par le gouvernement et réparti en cascade jusqu'aux unités de base, qui désignent les femmes autorisées à concevoir un enfant.

– Des *normes de procréation* sont fixées. Le mariage n'est autorisé pour les filles qu'après 23 ans à la campagne et après 25 ans en ville (pour les garçons, 25 et 27 ans), au-dessus de la limite fixée par la loi de mai 1950 (18 ans pour les filles, 20 ans pour les garçons). Le nombre d'enfants est limité à 2 en ville et à 3 dans les zones rurales ; les grossesses hors plan doivent être interrompues ; un intervalle de 3 ans à la campagne et de 4 à 5 ans en ville est exigé entre la première naissance et la deuxième.

– Enfin, la planification des naissances devient une *tâche politique*, qu'il est contre-révolutionnaire de ne pas pratiquer.

La baisse de l'indicateur conjoncturel de fécondité, passé de 5,44 enfants par femme en 1971 à 3,57 en 1975, et 2,75 en 1979, a souvent été attribuée à cette politique, bien que l'appareil administratif de la planification des naissances n'ait été installé qu'en 1974. En fait, la diminution de la fécondité a commencé chez les femmes nées au milieu des années 1930, bien avant tout programme de limitation, et s'est poursuivie dans les générations suivantes [1]. La campagne de planification des naissances s'est greffée sur la réduction de la taille des familles en cours, et a accéléré la baisse de l'indice conjoncturel : en 1979, seulement 2 naissances sur 10 dans les villes, et un peu moins de 4 dans les zones rurales, étaient des naissances non-autorisées.

La politique de l'enfant unique

En 1978, les responsables s'engagent sur la voie des Quatre modernisations (de l'agriculture, de l'industrie, de la science et des techniques, de la défense) pour améliorer le niveau de vie des Chinois, en adoptant un train de réformes économiques et administratives, et en révisant à la baisse leurs objectifs démographiques. En l'an 2000,

la population ne devra pas dépasser 1,2 milliard et son taux d'accroissement naturel, passé de 2,2 % en 1972 à 1,2 % en 1978 (graphique 1), devra être nul. Pour y parvenir, les naissances de rang 3 et plus doivent être éliminées, et la plupart des couples (en 1979, 80 % en ville et 50 % à la campagne, puis 95 et 90 % dès 1980) devront n'avoir qu'un seul enfant.

Des avantages sont consentis à ceux qui en prennent l'engagement, et des sanctions économiques frappent ceux qui le violent. La pratique de la limitation des naissances devient une obligation des époux (loi sur le mariage de 1980 et Constitution de 1982). Les autorités accentuent leur pression sur les couples au moyen de contrats liant production agricole et planification des naissances, en recourant à la responsabilité collective, en instituant les systèmes de responsabilité des cadres qui font dépendre leur rémunération de leurs résultats de planification des naissances. Ces mécanismes entraînent l'utilisation de méthodes coercitives, notamment pendant la campagne de stérilisations et d'avortements forcés de fin 1982, et la dégradation de l'enregistrement des naissances, due à la fois à la dissimulation des naissances hors plan par les parents, et à la falsification par les cadres des données qu'ils transmettent à leur hiérarchie [2] : les naissances, sous-estimées de 8 % en 1981, le sont de 44 % en 1987.

Les résistances de plus en plus vives à la politique de l'enfant unique conduisent en 1984 à son abandon de fait dans les zones rurales où les réformes économiques et l'affranchissement des individus de la tutelle des collectifs ont supprimé les moyens de la faire appliquer : la proportion de couples autorisés à avoir deux enfants passe de 10 % en 1984 à 50 % en 1986.

– En 1987, la proportion de femmes mariées s'étant engagées à n'avoir qu'un seul enfant atteint seulement 27 % dans les villes et les bourgs et 11 % dans les villages, très en deçà des objectifs fixés en 1980. Parmi les naissances de 1980-1988, la part de celles qui n'ont pas été autorisées est considérable : 52 % dans les villages, et 9 % dans les villes, beaucoup mieux contrôlées.

– Les mariages deviennent moins tardifs : la proportion de femmes déjà mariées en 1990 est supérieure à chaque âge à celle de 1982 ; l'âge moyen des nouvelles mariées revient en 1987 à son niveau du début des années 1970 (22,1 ans, contre 22,7 en 1982). En 1990, l'un des époux au moins n'a pas atteint l'âge légal fixé par la loi de 1980 (22 ans pour les garçons et 20 ans pour les filles) dans 20 % des mariages. La rigueur des règlements provoque la recrudescence des mariages de fait : 25 % des unions de 1982-1990 ne sont pas enregistrées.

– La fécondité augmente, l'indice conjoncturel passant de 2,31 enfants par femme en 1980 à 2,86 en 1982. Il dépasse encore, à la fin de la décennie, celui de Taiwan ou de la Corée du Sud, où pourtant n'existe pas la même politique contraignante.

– Entre les 3^e et 4^e recensements (1982 et 1990), la population chinoise s'accroît plus vite que prévu (en moyenne, 1,48 % par an, soit un doublement

en 47 ans), et passe de 1 004 à 1 131 millions (21,4 % de la population mondiale).

Le caractère obligatoire de la planification des naissances entraîne une très forte prévalence de la contraception (70 % des femmes mariées de 15-49 ans en 1982, 85 % en 1992), comparable à celle des pays développés. Les méthodes dont l'utilisation est aisément contrôlable sont privilégiées : le stérilet, préconisé après le premier enfant, et la stérilisation, surtout féminine, après la naissance du deuxième, sont employés en 1992 respectivement par 39 et 55 % des utilisateurs. Cette prévalence élevée est toutefois tempérée par de nombreux échecs, dus notamment aux retraits clandestins de stérilets et à leur inadaptation, auxquels doit remédier l'avortement : en Chine, l'efficacité moyenne de la contraception (stérilisation comprise) est faible, inférieure à celle de la plupart des pays en développement.

À l'exception des villes où elle reste la règle, la politique de l'enfant unique n'a pas atteint ses objectifs ; son succès était compromis dès sa formulation en raison de la contradiction entre les contraintes accrues de la planification des naissances, et la libéralisation associée aux réformes de l'économie et de l'administration, qui donnait aux couples ruraux les moyens de s'y soustraire. Depuis 1991, cependant, le renforcement des systèmes de responsabilité des cadres s'accompagne d'une nouvelle diminution de l'indice conjoncturel de fécondité.

Les effets pervers de la politique

En Chine la préférence traditionnelle pour les garçons est renforcée par l'absence de système généralisé de retraite qui oblige les parents à avoir au moins un fils pour les soutenir dans leurs vieux jours, puisque les filles, que le mariage fait sortir de la famille, ne peuvent tenir ce rôle. Les couples sans enfant mâle sont alors conduits à diverses pratiques :

– L'avortement sélectif des fœtus féminins après identification de leur sexe au moyen de l'échographie, largement répandue en Chine.

– L'infanticide des nouveau-nées, traditionnel en Chine. Les débats sur la légalisation de la « mort eugénique » des nouveau-nés de « qualité inférieure », moyen d'appliquer la politique d'amélioration de la qualité de la population, renforcent et légitiment une pratique dont la politique démographique a déjà accru la fréquence.

– Les abandons, majoritairement de filles, dont le nombre augmente rapidement au cours des années quatre-vingt. La mortalité des enfants recueillis dans les « centres de bien-être » est si élevée (jusqu'à 900 ‰) que l'abandon revient à un infanticide masqué.

Du coup, les rapports de masculinité à la naissance dépassent largement la norme biologique (105 garçons pour 100 filles), et de plus en plus, particulièrement lorsque le rang de naissance est élevé : de 1982 à 1989, ils passent de 105 à 122 pour les naissances de rang 2, et de 109 à 131 pour celles de rang 3. Ces valeurs ne sont pas une

conséquence directe de la politique de l'enfant unique, puisqu'elles sont du même ordre en Corée du Sud qui ne l'applique pas. Elles sont le résultat de la conjonction d'une très forte préférence pour les fils, et de la restriction, imposée ou acceptée, de la descendance.

Pour les couples chinois, la composition de la descendance selon le sexe est plus importante que sa dimension. La nécessité d'avoir un ou deux fils entre donc en conflit avec l'injonction de limiter très strictement le nombre d'enfants mis au monde. Cette contradiction n'a pu être résolue par les parents que par le remplacement progressif, au cours de la décennie 1980, de la politique de limitation du nombre d'enfants nés vivants par la pratique de la limitation du nombre des enfants survivants, au moyen de l'application aux filles, dans leur petite enfance, d'un traitement moins favorable qu'aux garçons, qui diminue leurs probabilités de survie. Contrairement à ce qu'on observe généralement, il y a en Chine surmortalité des filles avant 5 ans, qui s'est accentuée au cours des années récentes. Le rapport de la probabilité de décès des garçons à celle des filles, habituellement supérieur à 1, n'atteint en Chine que 0,73 à moins d'un an, et 0,60 à 1-4 ans, en 1992. Cet aspect du comportement des parents est devenu, avec d'autres, un moyen de se constituer une descendance conforme à leurs vœux.

* * *

À l'issue de la conférence de l'UIESP (2) à Pékin, en octobre 1997, les responsables politiques ont déclaré que la politique de l'enfant unique sera maintenue, ce dont doutent les démographes chinois. Déjà elle n'est plus appliquée dans les zones rurales depuis 1984. Dans les villes, où ses dispositions permettent aux couples formés d'enfants uniques de mettre deux enfants au monde, « presque tous les couples rempliront les conditions pour avoir deux enfants en 2005 ; avec toutes les exceptions existant dans les zones rurales, la politique de l'enfant unique telle que nous la connaissons aura vécu » selon Peng Xizhe, de l'Université Fudan (Shanghai) [3].

Les bouleversements qu'a subis la population, qui lui donnent une structure par âges tourmentée, et les conséquences imprévues de la planification des naissances, vont exercer pendant plusieurs dizaines d'années des effets tels que le déséquilibre du marché matrimonial provoqué par les « filles manquantes », et l'accélération du vieillissement résultant de la baisse extrêmement rapide de la fécondité. Pour cette raison, « nous sommes plusieurs à penser que nous n'aurions pas dû adopter la politique de l'enfant unique, mais, dès le début, une politique de deux enfants » (Tu Ping, Université de Pékin) [3]. De fait, les objectifs de 1979 auraient pu être atteints plus facilement et avec moins d'inconvénients en autorisant deux

(2) Union internationale pour l'étude scientifique de la population.

enfants par couple avec un âge minimal à la première naissance et un intervalle convenable entre les naissances [4].

Yves BLAYO

RÉFÉRENCES

- [1] Blayo Yves, 1997. *Des politiques démographiques en Chine*, Paris, INED/PUF, Travaux et Documents, Cahier n° 137, xiv-411 p.
- [2] Zeng Yi, 1996. « Is Fertility in China in 1991-92 Far Below Replacement Level ? », *Population Studies*, vol. 50, p. 27-34.
- [3] « China's One-Child Policy Is Quietly Fading Away », *International Herald Tribune*, October 21, 1997.
- [4] Bongaarts John, and Susan Greenhalgh, 1985. « An Alternative to the One-Child Policy in China », *Population and Development Review*, 11, n° 4, p. 585-617.

COMPLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- Banister Judith, 1987. *China's Changing Population*, Stanford (Cal.), Stanford University Press, 488 p.
- Béja Jean-Philippe, 1992. « La Chine à hue et à dia. Une société qui échappe au contrôle d'un centre affaibli », *Esprit*, n° 184, p. 74-87.
- Bergère Marie-Claire, 1989. *La République Populaire de Chine de 1949 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 331 p. (1ère éd. : 1986, 283 p.)
- Bianco Lucien, Hua Chang-ming, 1989. « La population chinoise face à la règle de l'enfant unique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 78, p. 31-40.
- Blayo Yves, 1996. « La mortalité selon le sexe des jeunes enfants en Chine », communication au Colloque International de l'Association Internationale des Démographes de Langue Française, Sinaia (Roumanie), sous presse.
- Blayo Yves, 1997. « La structure selon le sexe de la descendance dans quelques provinces chinoises en 1990 », contribution au XXIIIème Congrès général de la population, Pékin, Chine, 11-17 octobre 1997.
- Gentelle Pierre éd., 1989. *L'état de la Chine*, Paris, Editions La Découverte, 454 p.
- Greenhalgh Susan, 1986. « Shifts in China's Population Policy, 1984-86 : Views from the Central, Provincial, and Local Levels », *Population and Development Review*, vol. 12, n° 3, (September), p. 491-515.
- Johnson Kay, 1996. « The Politics of the Revival of Infant Abandonment in China, with Special Reference to Hunan », *Population and Development Review*, vol. 22, n° 1 (March 1996), p. 77-98.
- Lew Roland, 1989. « Les effets sociaux des réformes en Chine », *Le Courrier des Pays de l'Est*, n° 340, p. 25-41.
- Peng Xizhe, 1991. *Demographic Transition in China, Fertility Trends since the 1950s*, Oxford, Clarendon Press, 323 p.
- Trolliet Pierre, Jean-Philippe Béja, 1986. *L'empire du milliard. Populations et société en Chine*, Paris, Armand Colin, 317 p.
- ZENG Yi et al., 1992, *An Analysis of the Causes and Implications of the Recent Increase in the Sex Ratio at Birth in China*, Peking University, The Institute of Population Research, Working Paper n° 10.